



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 juin 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2014
201406-144 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juin 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juin 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 12 juin 2014

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Report du dépôt des commentaires de la Ville de Montréal-Est concernant le projet de schéma d'aménagement

4.2 Autorisation de lancer un appel d'offres pour l'achat d'une camionnette compacte pour le deuxième contremaître adjoint

- 4.3 Autorisation pour procéder à l'achat de fibres de cèdre (paillis) pour les parcs
- 4.4 Approbation et signature d'une entente avec l'arrondissement d'Anjou concernant la réfection du pavage des accès au viaduc Bourget
- 4.5 Modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – modifications au règlement 765 afin d'ajouter un bassin de rétention d'eau pluviale et de fixer le débit relâché maximum pour ce bassin
- 5.2 Avis de motion – Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- 5.3 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 738 – Règlement concernant les chiens, les chats et autres animaux, afin d'abroger les articles 13.1, 13.2 et 13.3 pour les remplacer par la notion d'animaux dangereux et de modifier tout autre article afin de tenir compte de cette modification
- 5.4 Adoption - Règlement 33-2013-1 – règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation
- 5.5 Adoption – Premier projet- Règlement numéro 713-95 – Règlement modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage « marchés publics », incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1,2, et 6
- 5.6 Avis de motion – Règlement 712-14 – Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) – et ses amendements afin d'ajouter les définitions « marché de bric-à-brac » et « marché public »
- 5.7 Adoption – premier projet - Règlement 712-14 – Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) – et ses amendements afin d'ajouter les définitions « marché de bric-à-brac » et « marché public »

6 CONTRATS

- 6.1 Ajustement des honoraires professionnels pour le projet DST-2012-57 – Reconstruction du parc des Vétérans
- 6.2 Réception provisoire des travaux dans le cadre du projet DST-2012-56 – Reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert
- 6.3 Réception définitive des travaux dans le cadre du projet DST-2012-54 – Réfection de rues, trottoirs et bordures
- 6.4 Acquisition des ordinateurs et serveurs de Dell Canada inc. et fin de ce contrat de location
- 6.5 Octroi du contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny - Projet TP-ST 2014-02 – 2 497 453,01 \$
- 6.6 Octroi du contrat de services professionnels à CIMA + pour le projet TP-ST 2014-13 – Auscultation, analyse et recommandations sur l'ensemble du réseau d'égout – 504 309.10 \$, taxes incluses
- 6.7 Création d'un concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est

7 PERSONNEL

- 7.1 Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de don de la Maison l'Échelon pour son tournoi de golf du 28 juin 2014
- 8.2 Demande pour l'emprunt de l'aréna, pour un projet de relance du sport de la crosse en enclos à Montréal-Est
- 8.3 Demande de contribution financière du Pignon de l'est pour l'achat d'une balançoire

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2014

201406-145

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201406-146 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 12 juin 2014.

RAPPORT DES SERVICES 4

REPORT DU DÉPÔT DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST CONCERNANT LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

201406-147 4.1

Considérant que le projet de mise à jour du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* a été mis à la disposition des villes de banlieue et des arrondissements de Montréal seulement le 23 mai;

Considérant que Montréal a demandé que les villes et les arrondissements soumettent leurs observations respectives concernant ce document avant le 5 juin à la Division de la planification urbaine de la direction de l'aménagement urbain;

Considérant que le délai proposé du 5 juin ne permet pas suffisamment de temps pour procéder à un examen approprié du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* en raison du volume du document et de sa complexité;

Considérant que le Conseil de la Ville de Montréal-Est est réticent à procéder à un examen sommaire d'un document aussi important, une situation à laquelle il est confronté en raison de la date limite du 5 juin.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De demander à la Ville de Montréal de prolonger le délai pour la présentation des observations sur le projet du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* jusqu'au 16 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE COMPACTE POUR LE DEUXIÈME CONTREMAÎTRE ADJOINT

201406-148 4.2

Considérant que l'organigramme prévoit l'embauche d'un deuxième contremaître adjoint;

Considérant que l'utilisation d'un véhicule est nécessaire dans le cadre de ses fonctions, et ce, à l'année;

Considérant que les véhicules actuels sont déjà utilisés par les employés et les patrouilleurs en place;

Considérant que le montant estimé pour l'acquisition d'un nouveau véhicule, achat non prévu au PTI, est de l'ordre de 40 000 \$, taxes incluses;

Considérant qu'il est possible de financer cet achat à même les disponibilités du fonds de roulement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à lancer un appel d'offres pour l'achat d'une camionnette compacte pour un montant estimé à 40 000 \$, taxes incluses;

D'emprunter au fonds de roulement les sommes requises au paiement de cette dépense, le terme de cet emprunt est fixé à 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION POUR PROCÉDER À L'ACHAT DE FIBRES DE CÈDRE (PAILLIS) POUR LES PARCS

201406-149

4.3

Considérant que la Ville a été confrontée à des problèmes d'abeilles de sable dans les parcs;

Considérant qu'il a été décidé de remplacer le sable par du paillis de cèdre, et ce, dans tous les parcs de la Ville afin de régler ce problème.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'achat de fibre de cèdre (paillis) de la compagnie Produits Cedra (1999) inc., pour un montant de 28 743,75 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU CONCERNANT LA RÉFECTION DU PAVAGE DES ACCÈS AU VIADUC BOURGET

201406-150

4.4

Considérant que le boulevard Bourget ainsi que ses bretelles d'accès et de sorties sur l'Autoroute Métropolitaine Est nécessitent d'importants travaux de réfection;

Considérant que la zone des travaux se trouve en partie sur le territoire de la Ville de Montréal (arrondissement d'Anjou) et en partie sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, et que la Loi des Cités et Villes prévoit que notre municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité relativement à tout ou une partie d'un domaine de notre compétence;

Considérant que l'arrondissement d'Anjou sera le fournisseur de services et agira comme maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de réfection du boulevard Bourget, de ses accès et sorties, tant sur notre territoire que sur celui de l'arrondissement d'Anjou et obtiendra avant le début des travaux au moins une (1) soumission conforme, en accord avec les politiques contractuelles des deux villes et avec l'approbation des ingénieurs sur l'acceptabilité des prix;

Considérant que l'arrondissement d'Anjou soumettra et permettra à la Ville de Montréal-Est d'examiner les documents contractuels, rapports, décomptes, factures, formules de mélange et autres documents requis dans le cadre des travaux, permettra à un représentant de la Ville de Montréal-Est d'avoir accès aux dossiers en tout temps, d'assister aux réunions techniques durant l'exécution du mandat des services professionnels et d'accéder au chantier en tout temps, de participer aux discussions relatives à toute modification aux travaux projetés ayant un impact sur le coût des travaux ainsi qu'à l'identification des coûts associés à ces modifications et obtenir l'approbation de la Ville de Montréal-Est préalablement à l'exécution des modifications qui touchent notre territoire;

Considérant que le montant estimé pour l'ensemble de ce projet est de l'ordre de 1 200 000 \$, taxes incluses;

Considérant que la Ville de Montréal-Est contribuera financièrement pour cinquante pour cent (50 %) du coût réel des travaux réalisés et des taxes, soit un montant estimé de 600 000 \$ taxes incluses, et par la suite, partagera dans la même proportion avec l'arrondissement d'Anjou les coûts de l'entretien du secteur décrit dans le mandat à la Ville de Montréal (arrondissement d'Anjou) pour la réalisation des travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De mandater la Ville de Montréal (arrondissement d'Anjou) comme fournisseur de services et maître d'œuvre dans le but d'accorder différents contrats pour effectuer des travaux de réfection de la chaussée sur les bretelles d'accès et de sorties des voies de service de l'autoroute Métropolitain Est ainsi que sur le boulevard Bourget comprenant notamment les travaux à réaliser sur la portion qui se trouve sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

S'engager à verser à l'arrondissement ou directement à l'entrepreneur mandaté ayant effectué les travaux, à chaque présentation d'une facture détaillée, cinquante pour cent (50 %) des frais correspondants aux coûts, taxes, honoraires réels et nécessaires à la réalisation complète des travaux même si ces coûts étaient différents des coûts estimés;

D'accepter que les sommes dues soient payables au plus tard quarante-cinq (45) jours suivant la réception de ladite facture et que toutes sommes en souffrance portent intérêt au taux légal à partir de la date de réception de la facture et desdites pièces justificatives;

D'accepter de signer une entente intermunicipale avec la Ville de Montréal (arrondissement d'Anjou), d'une durée de deux ans, les travaux devant cependant s'effectuer en 2014;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer conjointement, pour et au nom de la Ville, tout document utile au suivi des présentes, en y stipulant toute clause jugée nécessaire dans l'intérêt de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SIGNALISATION AINSI QU'À LA CIRCULATION

201406-151

4.5

Considérant les recommandations du Comité de circulation consignées dans les rapports du 28 avril 2014 et du 9 juin 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation de façon à :

- Ajouter et installer deux panneaux de signalisation « transit de camions » vis-à-vis des sorties de l'entreprise Canterm sur la rue Hochelaga;
- Aménager une zone de débarcadère du côté est de l'avenue David à l'intersection de la rue Notre-Dame pour une période de 15 minutes et installer les panneaux de signalisation à cet effet tout en retirant le panneau à cet endroit indiquant le stationnement interdit en tout temps;
- Interdire le stationnement en tout temps sur les deux côtés de la rue Prince-Albert entre les avenues Broadway et Saint-Cyr et installer les panneaux de signalisation à cet effet,
- Interdire le stationnement en tout temps sur le côté nord de la rue Victoria à partir du côté ouest de l'entrée charretière du 11475, rue Victoria vers l'avenue Marien et y installer les panneaux de signalisation à cet effet;
- Interdire le stationnement en tout temps au sud de l'entrée charretière du 165-167, avenue Saint-Cyr jusqu'aux limites du stationnement arrière de l'immeuble au 11500, rue Dorchester et y installer les panneaux de signalisation à cet effet;
- Ajouter et installer un panneau d'interdiction de stationner en tout temps d'ici au coin sur le côté sud de la rue Dorchester à partir de 5 mètres de l'intersection en direction de l'avenue Dubé;
- Ajouter et installer à 5 mètres de chaque côté de l'entrée charretière située sur l'avenue Hinton pour l'immeuble du 11100, rue Notre-Dame un panneau interdisant le stationnement en tout temps (avec flèche) et de retirer le panneau interdisant le stationnement en tout temps d'ici au coin pointant vers la rue Notre-Dame situé à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION - MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 765 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LE DRAINAGE DES TERRAINS ET LE MODE DE RACCORDEMENT DES ÉGOUTS PROVENANT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX - AFIN D'AJOUTER UN BASSIN DE RÉTENTION D'EAU PLUVIALE ET DE FIXER LE DÉBIT RELÂCHÉ MAXIMUM PAR CE BASSIN

201406-152

5.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil un règlement modifiant le règlement 765 - Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux - afin d'ajouter un bassin de rétention d'eau pluviale et de fixer le débit relâché maximum par ce bassin.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

201406-153

5.2

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX, AFIN D'ABROGER LES ARTICLES 13.1, 13.2 ET 13.3 POUR LES REMPLACER PAR LA NOTION D'ANIMAUX DANGEREUX ET DE MODIFIER TOUT AUTRE ARTICLE AFIN DE TENIR COMPTE DE CETTE MODIFICATION.

201406-154

5.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil un règlement modifiant le règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux, afin d'abroger les articles 13.1, 13.2 et 13.3 pour les remplacer par la notion d'animaux dangereux et de modifier tout autre article afin de tenir compte de cette modification.

ADOPTION - RÈGLEMENT 33-2013-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SIGNALISATION AINSI QU'À LA CIRCULATION

201406-155 5.4

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

D'adopter le règlement 33-2013-1 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation.

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-95 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CATÉGORISER L'USAGE "MARCHÉS PUBLICS", INCLUANT LES MARCHÉS AUX PUCES ET D'IDENTIFIER LES ZONES DANS LESQUELLES CET USAGE SERA PERMIS, AINSI QUE POUR REGROUPER L'ENSEMBLE DES USAGES RELATIFS À LA VENTE, LA LOCATION OU LA RÉPARATION DE VÉHICULES ROUTIERS DANS LES ZONES 1, 2 ET 6

201406-156 5.5

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

D'adopter le premier projet du règlement 713-95 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage "Marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1, 2 et 6.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 712-14 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 – RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) – ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LES DÉFINITIONS « MARCHÉ DE BRIC-À-BRAC » ET « MARCHÉ PUBLIC »

201406-157 5.6

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil le règlement 712-14 – Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) – et ses amendements afin d'ajouter les définitions « marché de bric-à-brac » et « marché public ».

ADOPTION – PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 712-14 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 – RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) – ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LES DÉFINITIONS « MARCHÉ DE BRIC-À-BRAC » ET « MARCHÉ PUBLIC »

201406-158 5.7

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

D'adopter le premier projet du règlement 712-14 – Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) – et ses amendements afin d'ajouter les définitions « marché de bric-à-brac » et « marché public ».

CONTRATS 6

AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DST-2012-57 - RECONSTRUCTION DU PARC DES VÉTÉRANS

201406-159 6.1

Considérant que la Ville a octroyé un contrat de services professionnels à MLC Associés inc. pour un montant de 137 395,13 \$, taxes incluses;

Considérant que durant la réalisation du mandat, la Ville a révisé son orientation par rapport au mandat d'origine;

Considérant que le projet initial prévoyait une piscine intégrant une pataugeoire et des jeux d'eau alors que le projet révisé comprend deux bassins distincts;

Considérant que le projet initial prévoyait un nouveau chalet alors que le projet révisé comprendra la transformation du chalet existant;

Considérant que les services professionnels associés à ces révisions n'étaient pas mentionnés dans le devis technique;

Considérant que ces révisions étaient nécessaires à la réalisation du projet et nécessitaient une expertise complémentaire en conception et en gestion;

Considérant que le consultant n'a pas avisé la Ville pour sa demande d'honoraires supplémentaires en cours de mandat, mais que les justifications ont par la suite été expliquées;

Considérant que dans la conception, et surtout dans la réalisation des travaux, la gestion efficace du projet par le consultant a restreint à moins de 5 % les ajouts de travaux selon la valeur du contrat initial;

Considérant que MLC Associés a soumis une demande d'honoraires professionnels au montant de 48 475,76 \$, taxes incluses;

Considérant que suite à des échanges entre le consultant et les représentants de la direction des travaux publics et des services techniques et de la direction générale, la proposition d'honoraires professionnels supplémentaires a été réduite de cinquante pour cent (50 %), soit pour un montant de 24 237,88 \$, taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser un ajustement des honoraires professionnels à MLC Associés inc. dans le cadre du projet DST-2012-57 - Reconstruction du parc des Vétérans, pour un montant de 24 237,88 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DST-2012-56 - RECONSTRUCTION DES AVENUES LAGANIÈRE, LESAGE, RICHARD ET D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCE-ALBERT

201406-160

6.2

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée le 10 juin 2014;

Considérant que l'entrepreneur doit soumettre, à la réception provisoire des travaux les documents suivants:

- toutes les quittances finales;
- la déclaration solennelle;
- cautionnement d'entretien, s'il y a lieu;
- les attestations de conformité à la CSST.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux, le tout conditionnellement à la réception des documents ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DST-2012-54 - RÉFECTION DE RUES, TROTTOIRS ET BORDURES

201406-161

6.3

Considérant que dans le cadre du projet DST-2012-54 - Réfection de rues, trottoirs et bordures, les travaux sont complétés;

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée le 30 avril 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Louisbourg SBC. s.e.c., toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 28 mars 2012 (résolution CM-201203077).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION DES ORDINATEURS ET SERVEURS DE DELL CANADA INC. ET FIN DE CE CONTRAT DE LOCATION

201406-162

6.4

Considérant que le contrat de location de 75 ordinateurs et de la location de serveurs auprès de l'entreprise Dell Canada inc. venait à échéance le 31 octobre 2013 et avait été prolongé jusqu'au 31 octobre 2014 par la résolution CM-201308218;

Considérant que les ordinateurs et les serveurs sont essentiels à la Ville de Montréal-Est pour le travail des employés et le service aux citoyens;

Considérant que les ordinateurs et les serveurs de Dell Canada inc. n'ont eu aucun problème majeur de fonctionnement depuis le début du contrat, que la garantie est terminée et que ces équipements sont encore aux normes technologiques actuelles;

Considérant que l'offre de prolongation du contrat de la location d'un an de 2013 à 2014 prévoyait une possibilité d'acquisition des équipements après cette période au montant de 5 763.85 \$ (6 629.99 \$ avec les taxes);

Considérant qu'il serait avantageux d'acquérir les équipements et de prévoir les remplacements progressifs du parc informatique annuellement.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'acquisition des ordinateurs et des serveurs Dell à la fin de ce contrat de location pour une valeur résiduelle de 6 629,99 \$ incluant toutes taxes et de mandater madame Carole Michelin afin de négocier l'entente à cet effet pour un montant maximum de 7 000 \$ incluant toutes les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-02 - RECONSTRUCTION DE L'AVENUE COURTEMANCHE ET DES RUES ONTARIO ET DE MONTIGNY – 2 497 453,01 \$, TAXES INCLUSES

201406-163

6.5

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2014-02 – Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny;

Considérant que cinq entrepreneurs ont déposé une soumission, soit :

- Les Constructions et Pavage Jeskar inc., 2 497 453,01 \$, taxes incluses;
- Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., 2 820 283,63 \$, taxes incluses;
- Charex inc., 2 838 727,75 \$, taxes incluses;
- Groupe Dubé Entrepreneur Général inc., 3 018 266,21 \$, taxes incluses;
- Réhabilitation Du O inc., 3 800 000,07 \$, taxes incluses;

Considérant que le prix obtenu du plus bas soumissionnaire pour la réalisation des travaux excède de 250 000 \$, taxes incluses, le montant de l'estimation ayant servi au règlement d'emprunt approuvé;

Considérant que ce dépassement est principalement tributaire des coûts supplémentaires nécessaires aux réaménagements de géométrie du projet, et ce, après adoption du règlement d'emprunt;

Considérant que la direction des services administratifs et de l'informatique recommande le financement du montant excédentaire, soit 250 000 \$ taxes incluses, à même les surplus budgétaires non affectés;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Les Constructions et Pavage Jeskar inc.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour le projet TP-ST 2014-02-Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny pour un montant de 2 497 453,01 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À CIMA+ CONSTRUCTION INC. POUR LE PROJET AUSCULTATION, ANALYSE ET RECOMMANDATIONS SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU D'ÉGOUT - PROJET TP-ST 2014-13 - 504 309,10 \$ TAXES INCLUSES

201406-164

6.6

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-13 - Auscultation, analyse et recommandations sur l'ensemble du réseau d'égout, la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que cinq firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, trois firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit:

- Cima+ Construction inc. pour un montant de 504 309,10 \$, taxes incluses;
- Aqua Data inc. pour un montant de 764 472,08 \$, taxes incluses;
- Dessau pour un montant de 918 006,97 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme respecte l'estimation d'avant-projet;

Considérant que le processus a déterminé la firme Cima+ Construction inc. gagnante du concours.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet Auscultation, analyse et recommandations sur l'ensemble du réseau d'égout à Cima+ Construction inc. pour un montant de 504 309,10 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'UN CONCEPT GRAPHIQUE D'IDENTIFICATION DES ENTRÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST – 249 500 \$

201406-165

6.7

Considérant que la Ville de Montréal-Est a obtenu l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de tenir un concours de design ouvert et non rémunéré pour le projet d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'un appel de proposition a été déposé sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec SE@O le 22 mai 2014;

Considérant qu'un jury a été formé regroupant deux citoyens, deux employés et trois élus, et ce, pour analyser les propositions des concurrents reçues par la Ville;

Considérant qu'une proposition a été déposée au bureau du greffe avant le délai fixé, soit midi le lundi 9 juin 2014, par la firme Intégral Jean Beaudoin;

Considérant que l'analyse de cette proposition selon les critères établis a attribué une note de 77 % au concurrent par les membres du jury;

Considérant que ce concept est une proposition préliminaire et que la Ville collaborera avec la firme pour développer le projet final de création du concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le montant total de la proposition est de deux cent quarante-neuf mille cinq cents dollars (249 500 \$ incluant toutes les taxes) tel qu'indiqué sur le formulaire de proposition (Annexe A);

Considérant les recommandations favorables des membres du jury pour ce concept préliminaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De mandater la directrice générale à développer le projet final du concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est avec le lauréat du concours soit, la firme Intégral Jean Beaudoin, et d'en assurer sa réalisation;

D'autoriser une dépense maximale de deux cent quarante-neuf mille cinq cents dollars (249 500 \$) incluant toutes les taxes à cet effet;

D'adjuger le contrat pour la création d'un concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est à la firme Intégral Jean Beaudoin et d'autoriser la signature de la convention type pour le lauréat (Annexe B).

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,

M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PERSONNEL

7

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201406-166

7.1

Considérant que le contrat de travail de la directrice générale madame Josée Guy arrive à échéance le 30 juillet 2014;

Considérant que le maire et les membres du Conseil municipal sont satisfaits du travail accompli par la directrice générale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail à durée déterminée (4 ans) de la directrice générale de la Ville de Montréal-Est, madame Josée Guy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE DE DON DE LA MAISON L'ÉCHELON POUR SON TOURNOI DE GOLF DU 28 JUIN 2014

201406-167

8.1

Considérant que la Maison l'Échelon est un organisme de la Ville de Montréal-Est qui vient en aide aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale;

Considérant que la Maison l'Échelon est en train d'organiser son tournoi de golf et nous demande de commanditer un trou du parcours;

Considérant que cette commandite permettra à la Ville d'avoir une visibilité au terrain de golf ainsi qu'en soirée lors du souper au Centre de jour l'Échelon.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 100 \$ pour aider la Maison l'Échelon à l'organisation de son tournoi de golf qui aura lieu le 28 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE POUR L'EMPRUNT DE L'ARÉNA, POUR UN PROJET DE RELANCE DU SPORT DE LA CROSSE EN ENCLOS À MONTRÉAL-EST

201406-168

Considérant que monsieur Tremblay a déjà parlé de son projet lors de la dernière séance du Conseil municipal;

Considérant qu'il désire avoir accès à l'aréna le mardi soir de 19 h à 21 h 30, jusqu'à la mi-juillet, pour une équipe de jeunes joueurs de crosse;

Considérant qu'il a reçu l'accord de l'AHMME;

Considérant que son objectif d'ici deux ans est de permettre à ce groupe de jeunes d'intégrer la ligue de crosse junior du Québec.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De prêter l'aréna les mardis soir jusqu'à la mi-juillet afin de permettre la tenue de matchs de crosse amicaux impliquant des jeunes de Montréal-Est. M.Tremblay sera responsable de tout bris qui pourrait résulter de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU PIGNON DE L'EST POUR L'ACHAT D'UNE BALANÇOIRE

201406-169

8.3

Considérant que le Pignon de l'est désire faire l'achat d'une balançoire afin de favoriser la socialisation;

Considérant que le Pignon de l'est demande la contribution de la Ville de Montréal-Est pour faire l'acquisition de cette balançoire dont le coût est de 1 182,10 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner un montant de 1 182,10 \$ à l'organisme Au Pignon de l'est pour l'achat d'une balançoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201406-170

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
